

CyberJulie – Règlements du concours

CE CONCOURS S'ADRESSE UNIQUEMENT AUX RÉSIDENTS CANADIENS ET EST ASSUJETTI À LA LOI CANADIENNE

1. Comment s'inscrire :

(a) **Achat requis** : aucun.

(b) **Responsables du concours** : Ce concours est mené par le **Centre canadien de protection de l'enfance Inc.** (le "**Centre canadien**"), un organisme caritatif enregistré et voué à la sécurité personnelle des enfants. Notre mission est de réduire la violence faite aux enfants par l'entremise de programmes et de services destinés à la population canadienne.

(c) **Comment s'inscrire** : Pour vous inscrire, vous devez visiter notre site internet www.enfantsavertis.ca ou cliquer sur ce lien <http://www.zoeandmolly.ca/app/fr/teacher-evaluation> afin de remplir notre formulaire d'évaluation de l'enseignant-e. Après avoir complété ce formulaire, l'enseignant-e peut s'inscrire au concours; pour ce faire, il doit fournir son nom, le nom de l'école où il enseigne, le niveau de sa classe, l'adresse postale complète de son école, son numéro de téléphone et son adresse courriel à l'école. Par ailleurs, tout autre personne peut s'inscrire au concours en fournissant son nom, son âge, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel, de même qu'un texte de 500 mots expliquant en quoi la bande dessinée **CyberJulie** contribue à enseigner aux enfants les règles de sécurité personnelle; le tout doit être mis sous enveloppe et envoyé par la poste à l'adresse suivante : Concours CyberJulie, Centre canadien de protection de l'enfance Inc., 615 rue Academy, Winnipeg, Manitoba R3N 0E7. Pour être déclarés gagnants, les participants devront répondre à une question mathématique sans recourir à une calculatrice.

(d) **Durée du concours** : Le concours débute à 12h01 le 7 septembre 2011 et prend fin le 27 avril 2012 à 23h59 HNC. Toute inscription reçue avant ou après cette période sera déclarée irrecevable. Les règlements du concours font toujours référence à l'heure normale du Centre (HNC).

(e) **Nombre d'inscriptions** : Les inscriptions sont limitées à une seule par enseignant-e, par classe.

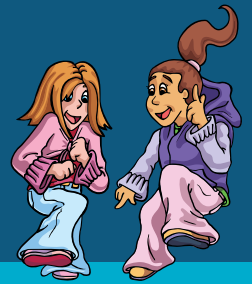
2. **Description des prix** – Les gagnants se partageront cinq prix qui seront alloués comme suit: un (1) prix sera accordé à un participant admissible et provenant de la province de Québec ; un (1) prix sera accordé à un participant admissible et provenant soit du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île du Prince-Édouard (Les Maritimes) ; un (1) prix sera accordé à un participant admissible et provenant de la province de l'Ontario ; et deux (2) prix seront accordés à un participant admissible et provenant soit du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la

Colombie-Britannique, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon (les provinces et les territoires de l'Ouest). Un gagnant ne peut recevoir qu'un seul prix ; dès qu'une personne est déclarée gagnante, elle n'est plus admissible à l'obtention de tout autre prix distribué dans le cadre de ce concours. Un prix équivaut à une carte-cadeau des Éditions Scholastic d'une valeur de soixante-quinze dollars (75\$). Le **Centre canadien** se réserve le droit de substituer un prix d'une même valeur si, pour quelque raison hors de son contrôle, les prix mentionnés n'étaient plus disponibles. Les prix devront être acceptés sans substitution et ne pourront être transférés ou échangés contre une somme d'argent.

3. **Choix des gagnants** - Les inscriptions admissibles reçues seront réparties par régions, tel que mentionné à l'article 2 (soit Québec, Ontario, provinces maritimes et provinces/territoires de l'Ouest) ; le gagnant de chaque région sera choisi parmi toutes les inscriptions admissibles de ladite région lors d'un tirage au hasard effectué par le **Centre canadien** le 11 mai 2012. Nous communiquerons avec les gagnants au cours des deux semaines suivant le tirage via un message courriel à l'adresse électronique fournie lors de leur inscription. À défaut de pouvoir rejoindre un gagnant par courriel, nous tenterons de le joindre au numéro de téléphone apparaissant sur le bulletin d'inscription. Si un gagnant n'a pu être rejoint deux semaines après l'envoi d'un premier courriel, il perdra son prix et nous procéderons alors à un second tirage. Tous les prix seront remis à des gagnants s'étant conformés aux règlements du concours. Si on ne compte aucun gagnant admissible dans une région donnée, le **Centre canadien** se réserve le droit de transférer le prix initialement alloué à cette région soit à l'Ontario ou aux provinces/territoires de l'Ouest, là où on comptera le plus grand nombre d'inscriptions admissibles. Advenant le cas où le nombre d'inscriptions admissibles soit insuffisant dans les provinces/territoires de l'Ouest pour justifier la remise d'un prix dans cette région, le ou les prix en sus seront alloués soit à l'Ontario ou aux provinces maritimes, là où on comptera le plus grand nombre d'inscriptions admissibles.

4. **Date de clôture** - Le concours prend fin le 27 avril 2012, à 23h59 HNC.

5. **Critères d'admissibilité** – Tout participant au concours doit résider au Canada et être âgé d'au moins 18 ans s'il provient de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Québec ou de l'Île du Prince-Édouard ou être âgé d'au moins 19 ans s'il provient des autres provinces et territoires. Tout participant qui s'inscrit au concours en complétant un formulaire d'évaluation en ligne portant sur le programme **CyberJulie** doit, pour être admissible à ce concours, avoir la responsabilité de présenter le programme **CyberJulie** en classe à des élèves de 4^e



- année. Ne Les employé-e-s du **Centre canadien** ou de l'organisme **Child Find (Ontario) Incorporated** ne sont pas admissibles à ce concours, de même que tout employé de leurs agents et représentants respectifs, de leurs agences promotionnelles et contractants ou toute personne résidant avec eux/elles.
6. **Chances de gagner** - Les chances de gagner reposent sur le nombre total de participants admissibles inscrits dans chacune des régions avant la date de clôture du présent concours, conformément aux règlements stipulés.
 7. **Renonciation et décharge de responsabilité** - Les gagnants devront compléter, signer et retourner un formulaire de décharge de responsabilité fourni par le **Centre canadien** et ce, dans les délais prescrits par le **Centre canadien**; de plus, ils devront se conformer aux règlements du concours. À défaut de retourner le formulaire dûment complété dans les délais prescrits ou de ne pas se conformer aux règlements du concours, le gagnant sera disqualifié et le **Centre canadien** procédera à un nouveau tirage au hasard afin de distribuer les prix résiduels pour cette région.
 8. **Décisions finales** - En s'inscrivant à ce concours, tout participant accepte de se conformer aux règlements de ce concours et d'entériner toutes les décisions rendues par le **Centre canadien**, à tous égards, comme étant finales et non contestables. Le **Centre canadien** se donne le droit de modifier ces règlements à tout moment, sans avis. Le **Centre canadien** s'accorde expressément le droit de prendre toute mesure qui lui semble nécessaire, en toute liberté, y compris le droit de limiter le nombre d'inscriptions et l'exclusion de certains participants et ce, dans le seul but de s'assurer que ce concours soit mené avec justice et intégrité tant pour les participants que pour le **Centre canadien**.
 9. **Déclaration de non-responsabilité** - Le **Centre canadien** et ses employé-e-s, agents, représentants, agences promotionnelles et contractants ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables de toute perte ou dommage pouvant être occasionné par l'utilisation des prix octroyés dans le cadre de ce concours ou en lien avec l'inscription et la participation de tout participant à ce concours. Notamment, le **Centre canadien** ne se reconnaît aucune responsabilité en matière de : tout risque ou danger associé à l'acceptation ou l'utilisation des prix remis dans le cadre de ce concours ; aucune responsabilité associée aux inscriptions faites en ligne ou par voie électronique et ; se décharge expressément de toute responsabilité pour les pertes ou les dommages subis par un participant ou toute autre personne, touchant l'ordinateur ou tout autre appareil à la suite de sa participation au concours, ou pour tout problème ou trouble technique lié à un appareil téléphonique ou en ligne ou à l'ordinateur ou aux réseaux, à tout problème lié aux logiciels ou à une surcharge ou congestion sur Internet ou sur tout site internet.
 10. **Inscriptions - propriétés du Centre canadien** - Toutes les inscriptions deviennent la propriété du **Centre canadien** et ne seront pas retournées aux participants.
 11. **Inscriptions égarées** - Le **Centre canadien** ne peut être tenu responsable des inscriptions égarées, envoyées à la mauvaise adresse, non conformes et non admissibles, incomplètes ou reçues en retard.
 12. **Consentement pour la cueillette et l'utilisation des informations personnelles** - Le participant qui s'inscrit au concours consent, par la même occasion, que le **Centre canadien** utilise et publicise son nom, le nom de son école, sa photo, sa voix et ses déclarations en lien avec ce concours ou tout autre concours semblable à venir, organisé par le **Centre canadien**, sans rétributions monétaires ou compensation autre que la chance de gagner le prix obtenu. Les participants qui s'inscrivent au concours en complétant le formulaire d'évaluation consentent, également, que le **Centre canadien** publie tout énoncé ou commentaire fait dans leur formulaire d'évaluation mais tout en conservant l'anonymat du participant (par exemple: « Ce programme est précieux », enseignant de 4e année, Colombie-Britannique). L'information personnelle recueillie via le formulaire d'inscription du concours ne sera jamais utilisée ou distribuée par le **Centre canadien** pour quelque raison que ce soit, sauf dans le cadre administratif et général de ce concours, tel que stipulé dans les présentes.
 13. **Lois en vigueur** - Ce concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements ayant cours à l'échelle fédérale, provinciale et municipale.
 14. **Annulations, suspensions et modifications** - Le **Centre canadien** peut, en toute liberté, annuler, suspendre ou modifier ce concours sans porter préjudice à qui que ce soit. Advenant le cas où, pour quelque raison que ce soit, l'évaluation en ligne s'avère impossible à mener comme prévu, y compris mais non seulement en raison de troubles liés aux ordinateurs, à des problèmes techniques ou autres situations hors de notre contrôle, le **Centre canadien** se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier ce concours.
 15. **Erreurs ou omissions** - Le **Centre canadien** ne saurait être tenu responsable de toute erreur que ce soit dans les règlements ou la promotion du concours, y compris aucune responsabilité liée à des erreurs dans l'impression, la distribution ou la production et peut, en toute liberté, mettre fin à ce concours advenant pareille erreur et ce, sans porter préjudice à qui que ce soit.